



ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT
09400

☎ 05 61 05 16 14
Fax 05 61 65 61 49

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr
Site : www.monclocher.com

Compte rendu du conseil municipal du 16 juillet 2015 à 18h30

Sont présents : TEYCHENNÉ Francis, DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, GUIMONT Yves, MASMEJEAN Marianne, VIDAL Max.

Absent : GALY Alain,

MASMEJEAN Marianne est nommée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance

➤ **Echange Commune/QUERCI**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'échange de terrains porté par Monsieur Fabien QUERCI avec la commune de Gourbit et explique le double intérêt pour Monsieur QUERCI en tant qu'exploitant agricole et pour la commune dans le projet de centrale. Il donne la parole pour recueillir les avis des membres du Conseil, qui à l'unanimité, accepte l'échange à frais notariés partagés. Monsieur le Maire est chargé de faire les démarches nécessaires devant notaire.

➤ **Modification des statuts du Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SDCEA réuni le 17 avril 2015 en assemblée générale s'est prononcé favorablement pour modifier ses statuts. La modification statutaire proposée est principalement liée au dossier de déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques. En effet, pour que le Syndicat puisse déposer pour le compte de ses communes adhérentes un projet d'ampleur départementale et obtenir ainsi les aides de l'ADEME, il est nécessaire qu'il obtienne le transfert de cette compétence de la part des communes tel que décrit à l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce point figure à l'article 5 du projet de statut joint. Cette modification permet également au-delà de quelques ajustements rédactionnels, de positionner les éclairages festifs que le Syndicat propose aux communes dans les activités annexes et complémentaires plutôt qu'en compétence obligatoire avec l'éclairage public.

Enfin, compte tenu de la forte implication du Syndicat non seulement dans les énergies électrique et gazière mais également dans la maîtrise et la juste application de celles-ci, il est apparu opportun de donner une nouvelle dénomination au Syndicat qui s'intitulerait désormais Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège sous le sigle SDE09. Le Conseil Municipal, décide d'approuver les modifications statutaires proposées.

➤ **approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif : Soudour**

Conformément à l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente à l'assemblée délibérante trois rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Ces rapports doivent être présentés dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ils reprennent les indicateurs techniques et financiers des services, ainsi que ceux relatifs au rendement et à la qualité.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Gourbit est adhérente au Syndicat du Soudour concernant la gestion de l'eau potable et adhérente au SMDEA pour la gestion de l'assainissement.

Il demande donc au conseil municipal de valider ou non ces rapports. Adopté.

➤ **adhésion aéroport d'intérêt départemental de Pamiers-Les Pujols.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Conseil Communautaire du Pays de Tarascon réuni le 26 juin 2015 à Mercus-Garrabet, s'est prononcé favorablement sur l'adhésion à l'aéroport d'intérêt départemental de Pamiers-Les Pujols. Adhésion approuvée.

➤ **donation PROTTI**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'acceptation provisoire faite sur la donation PROTTI à la commune et donne les raisons de cet accord.

Il s'agit d'un terrain privé, cadastré A457, supportant une servitude au profit de la commune desservant un logement social, les frais d'acte étant à la charge de la commune. Le Conseil Municipal, confirme *l'acceptation de la donation PROTTI*.

➤ **Questions diverses**

- Révision du POS en PLU : le 23 juillet, une représentante de la Direction Des Territoires sera reçue dans le cadre de la révision du POS ; une matinée de travail qui sera très utile.
- Devis travaux d'isolation du Moulin : à la date du conseil, devis reçu d'un montant de 6000€
- Bulletin municipal : discussions concernant son contenu
- Expositions : les artistes locaux exposeront leur travail en août à l'occasion de la Fête du village dans la salle du conseil municipal.
- Journée citoyenne : date retenue le mardi 18 août.

Fin du Conseil Municipal vers 20h00.